

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2019

La réunion du Conseil Municipal du 18 novembre s'est déroulée sous la présidence de M. BRESSELLE Pierre, Maire de Lantriac.

Présents tous les membres saufs :

Excusés : M. Jean-Marc SOULIER, M. Félix GRANGEON

Procurations : Michèle ISSARTEL à Annie MAUTE

Monsieur ANDRE Jérôme a été élu Secrétaire.

Le dernier compte rendu du 23 septembre est porté à la connaissance du Conseil Municipal et ne donne lieu à aucun commentaire. L'ordre du jour est alors abordé.

DROIT DE PREEMPTION

- Parcelle de terrain AD 199 (Gisèle COIN) Rue du Puy 782 m2
- Rue du Fondillot (THERME)
- Partie de la parcelle 1548 C (Franck LYOTARD)
- Le Roure AB27 (Maison GRAVOIN)

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renoncer à son droit de préemption sur ces biens.

DETR 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal l'avancement du projet de réaménagement de la mairie. Il s'agit de répondre aux besoins des usagers, d'assurer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et d'apporter un espace de travail fonctionnel et adapté aux nouvelles exigences liées à la dématérialisation. Il propose d'inscrire ce projet au titre de la DETR 2020 pour un montant de 294 000€ HT.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette décision.

ASTREINTES HIVERNALES

A l'unanimité, le Conseil municipal décide la mise en place d'astreintes pour l'hiver 2019-2020. Le roulement est établi par Monsieur le Maire et les Adjointes. La rémunération sera conforme à la réglementation.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte concernant la rémunération de ces astreintes.

La période d'astreintes s'étendra du 6 décembre 2019 au 28 février 2020.

ACHAT TRACTEUR

Suite aux divers échanges et délibérations, Monsieur le Maire expose qu'il convient de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires au paiement du nouveau véhicule.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire.

DIVERS

Dénomination des rives : afin de compléter la mise en place de la numérotation, il convient de donner un nom à une petite rue de La Collange.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de la nommer Chemin des Frênes.